

**DELIBERATION N° 84/05-15 : CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil Municipal que le bilan financier estimatif de la construction du nouvel Hôtel de Ville et la réalisation des différentes phases du programme dont SOLOREM s'est vu confier la concession s'établit comme suit :

1) Acquisition terrains et immeubles	1 400 000 F
2) Mise en état des sols/Démolitions V.R.D.	450 000 F
3) Réalisation du parking	300 000 F
4) Immeuble de relogement	670 000 F
5) Immeuble Mairie	10 200 000 F
	<hr/>
TOTAL TTC arrondi	13 000 000 F

Il demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général et auprès du Ministère de l'Intérieur, en raison de l'effort important supporté par la Commune sur des équipements collectifs réalisés antérieurement.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite :**

- une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général,
  - une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- dans le financement de la construction du nouvel Hôtel de Ville.